



**ECOLE DE MUSIQUE DE BROONS**

**PROJET D'ETABLISSEMENT 2017 - 2020**

**ACMCB**

Maison des Associations

3 rue du Belloir

22250 BROONS

06.34.98.36.49

[vmusic@laposte.net](mailto:vmusic@laposte.net)

[acmcb.canalblog.com](http://acmcb.canalblog.com)

## PREAMBULE

Le projet d'établissement de l'école de musique de Broons, est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, aux élèves et leurs familles, aux partenaires socio-culturels de l'école, ainsi qu'aux responsables administratifs et techniques du territoire.

Il définit l'identité culturelle de l'école, les objectifs pour ces 4 années à venir et les actions à mettre en place pour y parvenir.

L'ambition de l'école est de développer l'offre d'enseignement musical, mais également d'harmoniser notre organisation avec le schéma départemental des écoles de musiques, et ainsi confirmer l'école de Broons comme service culturel de proximité.

# SOMMAIRE

## I - Historique

## II - Présentation

- 1 - présentation générale
- 2 - état des lieux

## III - Missions

- 1 - l'enseignement
- 2 - la sensibilisation
- 3 - le développement des publics

## IV - Projet pédagogique

- 1 - la méthode d'enseignement
- 2 - le cours de rythme et formation musicale
- 3 - les ateliers
- 4 - l'évaluation
- 5 - le « Choeur d'Arabesque »

## V - L'action culturelle

- 1- les prestations de la chorale
- 2-le partenariat avec la médiathèque « l'Hirondelle »
- 3-les prestations de l'école de musique

## VI - Les moyens

- 1- l'organisation et les moyens humains
- 2- les moyens matériels
- 3- les moyens de communication

## VII - L'avenir

## I - HISTORIQUE

L'école de musique de Broons est ancrée dans la vie culturelle et l'animation du territoire depuis 34 ans

C'est grâce à la détermination du conseil général, en particulier de Mr Maurice DESPRES, que le projet de création d'une école de musique associative aboutit en février 1982. La chorale adultes a été créée en novembre 1988.

En 2001, l'école emménagea dans les locaux actuels rénovés au premier étage de la maison des Associations, rue du Belloir, mis à sa disposition par la municipalité de Broons.

## II-PRESENTATION

### 1 . Présentation générale

La Ville de Broons compte 2958 habitants. 108 élèves sont inscrits cette année à l'école de musique, provenant principalement de Broons et des communes des anciennes Communautés de Communes de Du Guesclin et de Caulnes.

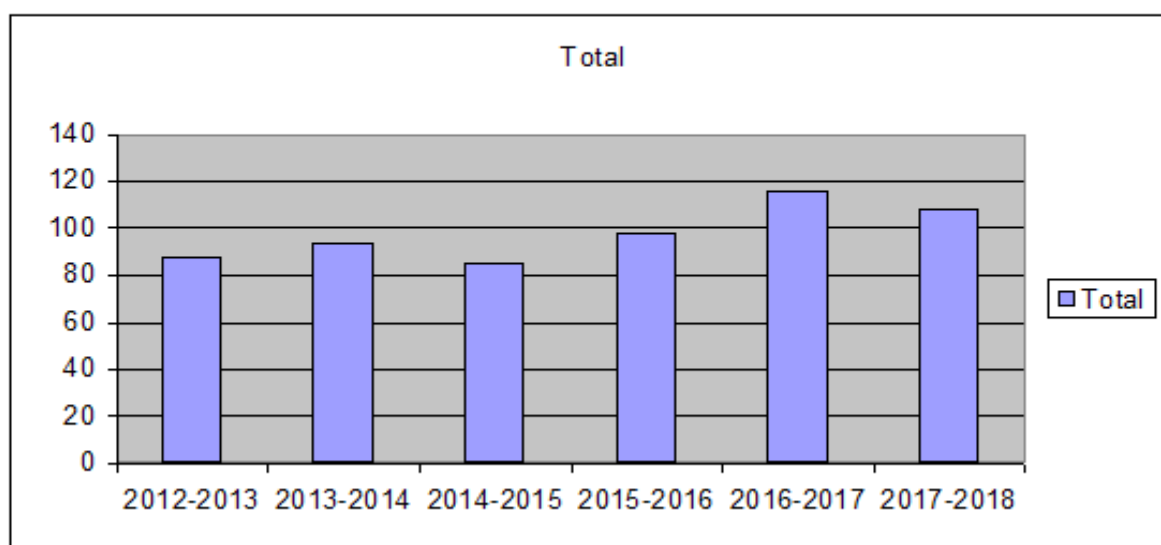
#### a) Les instruments enseignés

Disciplines	Professeurs responsables
Piano	Manuelle Cornut
Violon	Mostafa Naraghi
Harpe celtique	Virginie Cardoso
Batterie	Loïc Gicquel
Guitare	Vincent Guerrero
Technique vocale.	Manuelle Cornut

#### b) La fréquentation

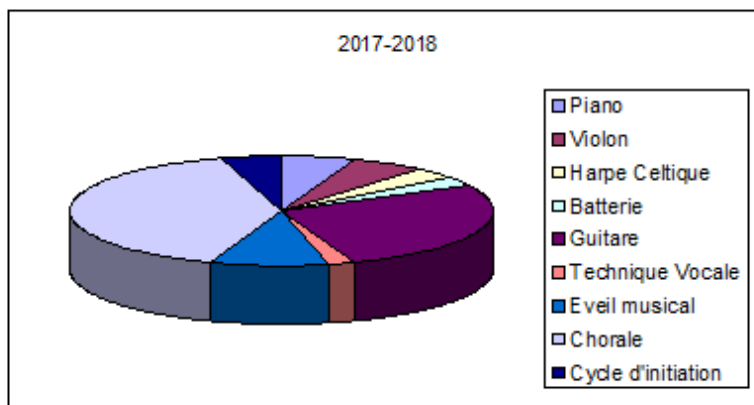
Evolution de la fréquentation sur les 5 dernières années :

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
88	94	85	98	116	108



## Fréquentation de l'école de musique par discipline

	2017-2018
Piano	6
Violon	6
Harpe Celtique	4
Batterie	3
Guitare	29
Technique Vocale	2
Eveil musical	10
Chorale	43
Cycle d'initiation	5
Total	108



## 2 . Etat des lieux

Les locaux de l'école de musique se situent au centre de Broons.

Nous disposons de salles adaptées à la pratique musicale dans la maison des associations sur tout le premier étage. Elles sont prêtées par la municipalité de Broons qui fournit également le chauffage, l'eau et l'électricité.

Cet étage comprend une grande salle pouvant accueillir 80 personnes, deux salles de cours, une salle d'attente et un bureau faisant également office de lieu de stockage. Élèves et professeurs ont à leur disposition deux toilettes sur cet étage, dont un adapté pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un ascenseur pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap.

## **III - LES MISSIONS**

### **1 . L'enseignement**

L'école de musique de Broons a pour objectif de faire découvrir et de développer la pratique musicale sur le territoire sud de Dinan Agglomération. Pour cela, elle a mis en place plusieurs cycles d'enseignements pouvant satisfaire des publics variés. Ils sont détaillés dans le projet pédagogique.

Elle s'efforce d'offrir un enseignement musical de qualité et de proximité, et de rester financièrement abordable pour les familles.

### **2 . la sensibilisation**

Afin de sensibiliser les plus jeunes à la pratique musicale, l'école souhaite approfondir son partenariat avec la médiathèque de Broons (Racontines, après-midi découverte...), mais aussi développer des projets avec les autres médiathèques et les centres de loisirs du territoire.

### **3 . le développement des publics**

L'école de musique est ouverte à tous les élèves, quelque soit leur âge ou leur origine socioculturelle. Elle s'adresse aux jeunes enfants et aux adolescents en priorité, mais aussi aux adultes cherchant une pratique musicale de loisir. Elle a pour objectifs la démocratisation culturelle, l'ouverture à de nouveaux publics comme des personnes présentant un handicap.

Nous souhaitons encourager chaque élève dans sa pratique et lui permettre de progresser et s'épanouir.

## V - PROJET PEDAGOGIQUE

### 1 . La méthode d'enseignement

L'école de musique accueille les enfants dès l'âge de 3 ans à travers l'éveil musical et les fait évoluer petit à petit vers un apprentissage d'un ou plusieurs instruments au travers de pratiques individuelles et collectives.

Nous avons pris le parti d'utiliser le terme « Cycle » pour définir les différentes étapes du parcours du musicien.

A ne pas confondre avec les cycles 1, 2 et 3, pratiqués dans les écoles de musique pour déterminer le niveau d'enseignement des élèves.

Notre objectif est d'amener les élèves sur une fin de cycle 1 voire début de cycle 2 sur une période de 3 à 5 ans.

#### **a) L'éveil musical de 3 à 5 ans**

L'éveil musical est dispensé en groupe de 6 élèves maximum sur une demi-heure hebdomadaire. Le cours est assuré par une animatrice actuellement en formation universitaire de professorat des écoles. L'objectif principal est de sensibiliser les plus jeunes au monde musical et de développer leur créativité, à travers les jeux sonores et rythmiques, le chant, le dessin et la découverte des familles d'instruments avec mise à disposition d'une mallette pédagogique.

#### **b) Le cycle d'initiation de 6 à 7 ans**

Cours de 20 minutes hebdomadaire par groupe de 3 élèves maximum.

Ce cours, succédant à l'éveil musical a pour but d'initier les plus jeunes à leur première pratique instrumentale.

Au cours de l'année, les enfants ont la possibilité d'être introduits à la pratique de plusieurs instruments principalement le piano, la guitare et la flûte irlandaise. Après une réelle réflexion pédagogique, l'apprentissage de ces instruments a été envisagé en simplifiant la méthode pour s'adapter aux plus jeunes.

Le piano ne se joue qu'avec la main droite, la guitare a été modifiée pour ne laisser que trois cordes et la flûte irlandaise ne possédant que six trous est plus facile à aborder que la flûte traditionnelle.



Par la suite, il est envisagé d'introduire également le harpe, le violon et la percussion à ce cycle qui font partie des disciplines enseignées dans cette école. Le but étant de donner les possibilités aux enfants de choisir en connaissance de cause un instrument adapté à leur personnalité.

### **c) Le cycle préparatoire**

Cours instrumental individuel de 20 minutes réservé aux enfants très jeunes ou manquant de maturité, de concentration ...

### **d) le cycle A : acquisition des bases**

Cours instrumental individuel hebdomadaire de 30 minutes pour les élèves novices, le temps de leur apprendre la lecture de la musique et les techniques de base de leur instrument.

Ce cycle A s'accompagne également d'un cours de rythme en groupe cité plus bas. Leur passage en cycle B se fait généralement sur la deuxième ou troisième année mais dépend surtout de l'opinion du professeur qui juge si son élève a les capacités de suivre une pratique en groupe.

### **e) Le cycle B : développement de la pratique musicale**

Ce cycle représente notre modèle principal de fonctionnement.

Il vise à réduire le cours individuel au profit d'une pratique collective.

Il s'agit d'un cours instrumental individuel hebdomadaire de 20 minutes suivi par un atelier de pratique collective d'une durée de 30 minutes à 1 heure.

Il est dépendant du nombre d'élèves : jusqu'à trois élèves pour une demi-heure de pratique et jusqu'à six élèves pour une pratique d'une heure.

Le cours individuel sert principalement de préparation à la pratique en groupe.

### **Cas particuliers :**

- *la harpe*

Il a été jugé que les harpistes ne pouvaient pas emporter leur harpe chaque semaine. La classe de harpe continue à fonctionner sur des cours de 30 minutes individuels et une pratique collective est mise en place une fois par mois remplaçant ainsi les cours individuels sur cette semaine là.

- ***Le piano***

En concertation avec le professeur de piano, et hormis l'atelier piano/violon, les élèves ne peuvent être plus de 3 par atelier. Les ateliers de piano se limiteront donc à 30 minutes.

- ***Le module batterie***

Il est impossible, pour des raisons matérielles, d'envisager un ensemble de batteurs. Les élèves ayant les aptitudes et l'autonomie suffisantes sont invités à participer une fois par mois, à tour de rôle, à des ateliers, principalement l'atelier chant et l'atelier pop rock.

***f) Le cycle perfectionnement***

Ce cycle s'adresse aux adultes ou aux élèves ayant atteint un niveau de cycle 2. Ayant besoin d'un cours instrumental plus poussé, l'élève en concertation avec le professeur, peut décider de choisir l'option du cycle de perfectionnement faisant passer ainsi le cours hebdomadaire à 30 minutes. Il peut également choisir de faire un atelier d'une heure en option.

<b>2 . Cours de rythme et Formation musicale</b>
--------------------------------------------------

***a) Les cours de rythme***

La formation musicale est intégrée au cours individuel et à travers les pratiques collectives.

Cependant, nous avons pu remarquer que le travail rythmique demandait un approfondissement.

Nous avons donc mis en place sur les deux premières années d'enseignement, un cours de rythme collectif d'une durée hebdomadaire de 30 minutes.

Les élèves abordent les notions de rythme et de pulsation, de répétition rythmique, écriture dictée, polyrythmie et de rythme corporel.

***b) Formation musicale optionnelle***

Afin de répondre à une demande grandissante, l'école de musique a mis en place cette année une classe de formation musicale. Elle s'adresse aux élèves souhaitant approfondir ses connaissances théoriques de la musique.

Il s'agit d'un cours collectif sur une demi-heure hebdomadaire.

### 3 . Les ateliers proposés

#### **a) Atelier Piano / violon**

Mis en place par le professeur de violon et le professeur de piano, cet atelier en commun permet de réunir ces deux disciplines.

#### **b) Ensembles guitare**

Les élèves de guitare se réunissent pour préparer ensemble des morceaux de styles variés allant du classique en passant par les musiques de films, vers des musiques plus contemporaines.

#### **c) Ensemble harpe**

Les élèves se réunissent une fois par mois. Leur professeur étant très attachée à l'oralité et au résultat final en public, le rendu sur scène est de très bonne qualité.

Cet atelier accueille également volontiers d'autres instruments dans cette formation.

#### **d) Atelier chant**

Il s'agit d'un atelier qui s'adresse principalement aux adolescents et enfants souhaitant mettre en scène des chansons actuelles. Avec concertation avec le professeur, l'élève choisit lui-même les morceaux qu'il souhaite interpréter. Ces chansons donnent lieu à des solo et les chanteurs sont accompagnés par des élèves de l'école.

#### **e) Atelier Pop Rock**

Pour être inscrit à cet atelier, les élèves doivent avoir atteint un certain niveau d'autonomie, ou du moins en avoir les capacités, et posséder une bonne compréhension du rythme.

correspondant à un groupe de pop rock traditionnel à savoir :

- 1 ou 2 Chanteurs
- 2 Guitaristes dont un électrique
- 1 Pianiste (synthétiseur)
- 1 Bassiste
- 1 Batteur

Comme cité plus haut, les batteurs viennent à l'atelier une fois par mois.

Lors des spectacles, les batteurs seront désignés pour jouer au moins un morceau chacun afin que chaque batteur puisse participer.

#### 4 . L'évaluation

L'évaluation des élèves s'effectue de façon continue.

Pour chaque élève, une note d'appréciation écrite est demandée aux professeurs afin de prendre conscience de leur niveau et de leurs difficultés. L'école peut ainsi répondre au mieux aux questions de chacun, et en particulier aux parents d'élèves soucieux de l'évolution de leurs enfants.

Cette appréciation est faite deux fois par an :

- une 1ère fois en janvier,
- une 2ème fois en fin d'année scolaire (mai généralement).

Les professeurs peuvent ainsi informer le bureau de l'évolution des élèves, et faire part de leurs remarques éventuelles

#### 5 . « Le Chœur d'Arabesque »

##### ***a) La chorale adultes***

Il s'agit d'une activité très autonome de l'école de musique.

La question du maintien de la chorale au sein de l'école de musique fait l'objet de discussions au sein de l'association.

D'une durée hebdomadaire de 2 heures, le Chœur d'Arabesque est dirigé par notre professeur de piano, Manuelle Cornut, son chef de chœur depuis septembre 2010.

Le répertoire du Chœur d'Arabesque est très varié passant du classique au traditionnel français ou étranger, le Gospel ou la chanson de variétés.

***b) Fréquentation de la chorale sur les dernières années***

Pour mémoire, les effectifs des années précédentes ont oscillé de 33 à 44 choristes :

- 2009/2010 : 42                      2010/2011 : 35                      2011/2012 : 42
- 2012/2013: 35                      2013/2014 : 38                      2014/2015 : 33
- 2015/2016 : 44.

Grâce à ses nombreux concerts, notre chorale contribue à l'animation culturelle du territoire.

## VI - L'ACTION CULTURELLE

Nous considérons que l'action culturelle est essentielle à l'enseignement.

Elle a un rôle :

- de mise en situation pour l'apprenti musicien ;
- elle fait office de vitrine en valorisant les résultats de l'enseignement et encourage de futurs élèves à rejoindre l'école ;
- donne un but et une finalité au travail effectué au cours de l'année.

L'école souhaite poursuivre les animations culturelles déjà mises en place sur le territoire.

### 1 . Les prestations de la chorale

La chorale se produit chaque année dans l'église de Broons à l'occasion du concert de Noël. Lors de ce concert, traditionnellement, une autre chorale est invitée : pour Noël 2017, il s'agira d'un groupe instrumental d'inspiration celtique.

Les choristes chantent également au profit du Téléthon et d'autres associations locales sur le secteur. Mais il lui arrive également de se produire ailleurs sur le département et lors de la Fête de la Musique, en particulier à Dolo où le Chœur d'Arabesque est invité depuis plusieurs années.

### 2 . Le partenariat avec la médiathèque « l'Hirondelle »

- **Le concert de Noël**

A l'initiative de la médiathèque de Broons et de l'école de musique, un petit concert de Noël s'est mis en place depuis 2013.

Elle encourage les professeurs et leurs élèves à présenter en milieu d'année scolaire des morceaux déjà prêt sur cette période festive

- **Les racontines**

Depuis quelques années, la médiathèque propose une fois par trimestre aux professeurs de l'école de musique de participer aux Racontines.

Il s'agit d'animer musicalement les comptines et les histoires racontées par les animatrices de la médiathèque. Ces Racontines s'adressent à la petite enfance, généralement de 0 à 3 ans.

- **Les après-midi découverte**

Egalement en partenariat avec la médiathèque et afin de servir de vitrine pour notre école, les professeurs sont invités à présenter leur instrument au biais de démonstrations et proposer à la population de s'initier à l'instrument.

### 3 . Les prestations de l'école de musique

- **le spectacle de fin d'année**

A la fin de l'année scolaire, il est important présenter le travail effectué par les élèves et leurs professeurs. Nous avons donc décidé de mettre principalement en avant le travail collectif à travers les différents ateliers proposés par l'école de musique.

D'une année à l'autre, le lieu de ce spectacle change de façon à ce que chaque commune puisse profiter de l'action culturelle de l'école de musique sur son territoire.

- **Le auditions**

Chaque professeur est invité à proposer à ses élèves une audition pour clôturer l'année scolaire. Il s'agit avant tout de présenter le travail individuel de chaque élève. Dans la mesure du possible tous les élèves ont l'occasion de montrer leur travail face à un public constitué essentiellement de parents d'élèves.

- **La participation à « festiv'asso »**

L'école de musique participe également a festiv'asso, manifestation organisée par l'ensemble des associations de Broons, à l'initiative de l'OISCL.

Il s'agit d'une fête où les associations présentent leur secteur d'activité.

Au cours de cette journée, l'école de musique propose de faire découvrir les instruments de musique enseignés et assure une prestation de l'ensemble Pop Rock.

## VII - LES MOYENS

### 1 . L'organisation et les moyens humains

#### ***a) Le bureau***

L' Ecole de musique est associative. A ce titre, elle est dirigée par un bureau de bénévoles, élu par le conseil d'administration dont les neuf maires des communes de l'ancienne intercommunalité de Du Guesclin sont membres de droit.

Ce bureau comprend actuellement :

- le président, Vincent Guerrero
- la trésorière, Emmanuelle Ollivier
- le secrétaire, en lien avec la chorale, Philippe Noël
- la représentante de la chorale adultes, Danièle Poilvet.

Le bureau se réunit régulièrement afin d'organiser la vie de l'école et mettre en place les projets et événements pendant l'année.

#### ***b) L'organisation administrative***

Au moment des inscriptions, de septembre aux vacances de la Toussaint, la trésorière tient bénévolement une permanence sur place. Elle est chargée de la relation avec les familles et de la facturation.

L'école de musique confie à l'OISCL de Broons toute la partie comptable ainsi que la gestion administrative du personnel : établissement des contrats de travail et des bulletins de salaires, déclarations de charges sociales et fiscales...

#### ***c) L'équipe pédagogique***

- ***les professeurs***

L'équipe pédagogique, sous la responsabilité du coordinateur, est constituée de 5 enseignants.

Les 5 professeurs, dont le coordinateur, sont employés en CDI.

Cette équipe pédagogique dispose d'une formation de qualité, propice à l'épanouissement culturel et artistique, alliant plaisir et rigueur.



Sur nos 5 professeurs :

- un est détenteur d'un DE,
- un est détenteur d'un DEM
- un est en cours de Validation des Acquis et de l'Expérience.

En tout, c'est 76% des cours qui sont assuré par des professeurs diplômés, ou en voie de l'être. L'ensemble de nos professeurs sont des musiciens professionnels, qui, même s'ils ne sont pas tous diplômés, possèdent une incontestable pratique musicale et un grand sens artistique.

Assurer un enseignement de qualité aux élèves, est une priorité pour l'école.

Pour information, le nombre de professeurs est lié à l'ensemble des disciplines enseignées et au nombre d'élèves inscrits chaque année. Il est donc susceptible d'évoluer.

Malgré la difficulté rencontrée pour se réunir en raison des disponibilités très différentes d'un professeur à l'autre, l'équipe pédagogique doit se réunir à chaque rentrée.

- **La coordination**

Le coordinateur informe les élèves potentiels sur le fonctionnement de l'école de musique et des tarifs

Il assure

- l'accueil des élèves et des professeurs
- le suivi du projet d'établissement et du projet pédagogique
- le respect du règlement intérieur
- le parcours de l'élève et de son évolution
- le recrutement des professeurs
- s'assure de la mise en place des animations et des spectacles

## 2 . Les moyens matériels

### **a) le budget**

Le budget de l'école de musique de Broons est constitué principalement des revenus provenant des inscriptions. Ceux-ci représentent presque 63 % de notre budget total de fonctionnement.

Les subventions des mairies de l'ancienne communauté du Pays de Du Guesclin complétaient ce financement.

Malheureusement, à l'heure actuelle, ce budget n'est plus suffisant pour permettre à l'école de poursuivre sa politique de développement artistique.

## ***b) les instruments***

L'école de musique possède un petit parc instrumental et du matériel pédagogique à disposition des professeurs et des élèves :

- Un piano droit
  - Deux pianos numériques
  - Un orgue
  - Deux guitares
  - Une harpe celtique
  - Une batterie
  - Des instruments à percussion pour l'éveil musical
  - Trois guitares 1/2 et trois flûte irlandaises pour le cycle d'initiation.
- Cela permet aux élèves voulant essayer un instrument, de le faire sans devoir l'acheter de suite.

L'école de musique s'est également dotée de matériel de sonorisation, afin de lui permettre d'assurer elle-même la sonorisation de ses spectacles, et ne plus devoir louer cet équipement.

### **3 . Les moyens de communication**

L'école de musique possède un blog mis à jour régulièrement par le secrétaire du bureau : [acmcb.canalblog.fr](http://acmcb.canalblog.fr).

Elle a accès aux panneaux lumineux d'information de la ville de Broons, ainsi qu'au bulletin municipal pour pouvoir informer la population de ses spectacles et animations.

L'école utilise très souvent la presse locale (Ouest France - le petit bleu - l'hebdo d'Armor) pour diffuser la tenue de ses concerts.

Le bureau assure également la tenue d'un stand au forum des associations de Broons en septembre.

## VI - L'AVENIR

Fin 2016 et début 2017, l'école de musique a formulé le souhait d'être intégrée à la nouvelle intercommunalité « Dinan Agglomération ».

Pour cela, nous avons commencé à harmoniser nos enseignements avec le schéma départemental et répondu aux exigences souhaitées par la rédaction du projet d'établissement. Dans un avenir proche, nous espérons bénéficier d'une coordination de 8 heures hebdomadaires.

Ainsi, nous espérons pouvoir intégrer le schéma départemental dans les meilleurs délais.

Dans un avenir proche, nous souhaiterions envisager une collaboration avec les autres écoles de musique de Dinan Agglomération au travers de projets communs et d'échanges pédagogiques. Nous aspirons également à développer un partenariat avec les médiathèques du territoire du sud de Dinan Agglomération.

Des auditions guitare ainsi que des auditions de harpe ont lieu chaque année. L'année dernière une audition piano et violon a été mise en place. Nous souhaitons encourager les professeurs à organiser des auditions de façon plus systématique.

Nous souhaitons développer la pratique musicale sur notre territoire :

- la création d'un atelier musique actuelle d'une heure et demi, une fois par mois a été envisagée. Il pourrait être assuré par le professeur de batterie.
- ré-ouvrir une classe d'accordéon diatonique et une classe de flûte traversière,
- mettre en place une chorale d'enfants,
- favoriser les projets pédagogiques qui seront initiés par nos enseignants,
- offrir de l'animation culturelle sur tout notre territoire avec de beaux spectacles et ainsi donner envie à la population de venir rejoindre notre école ...

Une évaluation de ce projet d'établissement devra avoir lieu à la fin de la période.